



■ Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action sociale

Séance du 21 septembre 2023

35 Budget principal – décision modificative n° 2023-03

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Etaient présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE
Mmes FAZAL, SAKHO, BOITEL, BOUM, MARCELY, BOCQUET
MM. MESLIEN, DUVAL

Etaient absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE
Mme CAPON, pouvoir à Mme FAZAL
Mme DUHIN, pouvoir à Mme BOITEL
M. BROCHOT

Etaient absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : 17

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers absents non représentés : 5

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 12

■ **Date de la convocation** : 15.09.2023

■ **Rapport de présentation** :

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Au cours du premier semestre 2023, les demandes de secours et aides ont augmenté, notamment au niveau des factures d'eau. Par ailleurs, l'activité de la Maison Sport-Santé (MSS) s'est fortement développée d'où la nécessité de renforcer les interventions de prestataires extérieurs. De ce fait, la prévision budgétaire doit être revue à la hausse.

Parallèlement, certains recrutements ayant été différés, les sommes affectées aux charges de personnel ne seront pas consommées en totalité.

Aussi, les modifications ci-dessous vous sont proposées :

Dépenses de fonctionnement					
Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
64111	4002	Rémunération principale	853 221.00 €	-30 000.00 €	823 221.00 €
Total chapitre 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES				-30 000.00 €	
65622	4850	Aides diverses	17 200.00 €	+7 000.00 €	24 200.00 €
65623	4850	Aides nouvelles actions	3 800.00 €	+2 000.00 €	5 800.00 €
6568	4850	Autres secours	11 500.00 €	+6 000.00 €	17 500.00 €
Total chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				+15 000.00 €	
611	4865	Contrat de prestations de services	30 000.00 €	+15 000.00 €	45 000.00 €
Total chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				+15 000.00 €	



Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le budget primitif 2023,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'adopter la décision modificative n° 3 du budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 21 SEP. 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 26 SEP. 2023

et publication ou notification le 26 SEP. 2023

affiché le 24 SEP. 2023

CREIL, le 26 SEP. 2023



Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE



Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE